

**Décret exécutif n° 12-166 du 13 Joumada El Oula 1433 correspondant au 5 avril 2012 complétant le décret exécutif n° 91-178 du 28 mai 1991 fixant les procédures d'élaboration et d'approbation du plan d'occupation des sols ainsi que le contenu des documents y afférents.**

-----

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'habitat et de l'urbanisme,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3 ° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 90-29 du 1er décembre 1990, modifiée et complétée, relative à l'aménagement et l'urbanisme ;

Vu le décret présidentiel n° 10-149 du 14 Joumada Ethania 1431 correspondant au 28 mai 2010 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 91-178 du 28 mai 1991, modifié et complété, fixant les procédures d'élaboration et d'approbation du plan d'occupation des sols ainsi que le contenu des documents y afférents ;

Après approbation du Président de la République,

**Décète :**

Article 1er. — Le présent décret a pour objet de compléter les dispositions du décret exécutif n° 91-178 du 28 mai 1991, susvisé.

Art. 2. — Les points a) et b) de l'article 8 du décret exécutif n° 91-178 du 28 mai 1991, susvisé, sont complétés comme suit :

« Art. 8. — .....

a) ..... ;

— .....

— de l'industrie et de la promotion de l'investissement.

b) ..... ;

— .....

— de la régulation foncière ».

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 Joumada El Oula 1433 correspondant au 5 avril 2012.

Ahmed OUYAHIA.

## DECISIONS INDIVIDUELLES

**Décret présidentiel du 29 Rabie Ethani 1433 correspondant au 22 mars 2012 mettant fin aux fonctions de la directrice de l'informatique et des technologies de l'information et de la communication au ministère de la justice.**

-----

Par décret présidentiel du 29 Rabie Ethani 1433 correspondant au 22 mars 2012, il est mis fin aux fonctions de directrice de l'informatique et des technologies de l'information et de la communication au ministère de la justice, exercées par Mme Linda Baraka, appelée à exercer une autre fonction.

-----★-----

**Décret présidentiel du 29 Rabie Ethani 1433 correspondant au 22 mars 2012 mettant fin aux fonctions d'un rapporteur au Conseil de la concurrence.**

-----

Par décret présidentiel du 29 Rabie Ethani 1433 correspondant au 22 mars 2012, il est mis fin aux fonctions de rapporteur au conseil de la concurrence, exercées par Mme Hayet Doum née Larbi, admise à la retraite.

**Décret présidentiel du 29 Rabie Ethani 1433 correspondant au 22 mars 2012 mettant fin aux fonctions de la directrice de l'urbanisme et de la construction à la wilaya de Aïn Témouchent.**

-----

Par décret présidentiel du 29 Rabie Ethani 1433 correspondant au 22 mars 2012, il est mis fin aux fonctions de directrice de l'urbanisme et de la construction à la wilaya de Aïn Témouchent, exercées par Melle Nacéra Houari, appelée à exercer une autre fonction.

-----★-----

**Décret présidentiel du 29 Rabie Ethani 1433 correspondant au 22 mars 2012 mettant fin aux fonctions du directeur du tourisme et de l'artisanat à la wilaya de Ouargla.**

-----

Par décret présidentiel du 29 Rabie Ethani 1433 correspondant au 22 mars 2012, il est mis fin aux fonctions de directeur du tourisme et de l'artisanat à la wilaya de Ouargla, exercées par M. Mounir Messaâdia.

Downloaded from : [www.Lkeria.com](http://www.Lkeria.com)

Juridique immobilier